

Communiqué

Pour diffusion immédiate

Le 16 mars 2007

PRÉSENTATION D'UN PLAN DE GESTION ENVIRONNEMENTALE EN CINQ POINTS POUR PROTÉGER UNE ESPÈCE EN VOIE DE DISPARITION : LE FAUCON PÈLERIN

Des bassins de terre seront déblayés afin d'améliorer l'habitat naturel des faucons.

Winnipeg (Manitoba) – M. Gary Doer, premier ministre du Manitoba, et M. Vic Toews, président du Conseil du Trésor du Canada, ont aujourd'hui annoncé la mise en œuvre d'un plan visant à atténuer les effets de la construction de la digue ouest sur la fauconnerie Parkland Mews Falconry and Bird of Prey Education Centre. Ce plan appuiera les efforts de protection des faucons pèlerins – une espèce en voie de disparition – qui font leur nid en captivité aux abords extérieurs immédiats de Winnipeg.

« Le centre Parkland Mews a mis en œuvre une initiative tout à fait unique de protection des faucons pèlerins, a souligné M. Doer. En apprenant à comprendre les habitudes de vie, de reproduction et de couvaison de ces oiseaux remarquables, le centre contribue à la protection et au bien-être à long terme de cette espèce. Nous sommes ravis que la Commission du canal de dérivation du Manitoba ait été en mesure de tenir compte des besoins du centre dans ses plans de construction de la digue ouest. »

« Pendant le processus exhaustif de consultations publiques et d'autorisations environnementales, la Commission a pris l'engagement ferme d'atténuer tout impact négatif directement relié aux travaux d'agrandissement du canal de dérivation, a indiqué le directeur général de la Commission, M. Ernie Gilroy. Le plan annoncé aujourd'hui permettra de respecter l'échéancier des travaux de construction et de contribuer à la protection d'une espèce en voie de disparition : c'est une solution gagnante pour l'environnement et pour le projet du canal. »

Lorsque la construction de la digue ouest atteindra la proximité du centre Parkland Mews, ce dernier devra interrompre son programme de rétablissement et de recherche. Bien que cette interruption soit temporaire, les effets à long terme de la construction sur le programme demeurent pour le moment inconnus. Pour atténuer cette incidence potentielle nuisible, la Commission du canal de dérivation a élaboré un plan de gestion environnementale qui comporte les cinq points suivants :

1. La Commission du canal de dérivation du Manitoba n'ouvrira aucun chantier de construction de la digue ouest à moins d'un kilomètre du centre Parkland Mews avant le 15 août 2007, afin de permettre l'achèvement du programme d'incubation des œufs de faucon de cette année.
2. Dans le cadre des travaux d'excavation effectués pour la construction de la digue ouest, la Commission du canal de dérivation du Manitoba créera jusqu'à quatre nouveaux bassins à proximité du centre Parkland Mews afin d'améliorer l'habitat des faucons.
3. La Commission du canal de dérivation du Manitoba construira des clôtures sur la digue ouest afin de décourager les intrus et autres personnes qui pourraient déranger les faucons (en particulier ceux qui utilisent des véhicules motorisés, qui nuisent au bien-être des faucons).

4. La Commission du canal de dérivation du Manitoba contribuera au programme de rétablissement des faucons et de recherche du centre Parkland Mews, reconnaissant l'incidence irréparable de la construction sur ce programme.
5. La Commission du canal de dérivation du Manitoba travaillera en collaboration avec Hydro-Manitoba pour surélever et remplacer la tour à faucons qui existe à l'heure actuelle au centre Parkland Mews, une fois que les travaux de construction de la digue ouest à proximité du centre seront terminés.

« Les faucons pèlerins établissent leur nid à des endroits où il est difficile de les déranger, a précisé le directeur et fondateur du centre Parkland Mews, M. Robert Wheeldon, qui est aussi fauconnier. La Commission du canal de dérivation du Manitoba reconnaît ce fait et a pris des mesures strictes pour répondre aux besoins du programme de rétablissement pendant la construction de la digue ouest. Grâce à ce partenariat, le centre Parkland Mews sera davantage en mesure d'appuyer les initiatives de conservation visant à sauver le faucon pèlerin au Manitoba. Nous félicitons la Commission pour son leadership et son engagement envers les programmes de conservation et de protection de l'environnement. »

Le centre Parkland Mews a élaboré le programme de rétablissement du faucon pèlerin du Manitoba en 2000, puis la stratégie de rétablissement associée au programme en 2001. Depuis, le centre héberge des faucons pèlerins, et plusieurs jeunes faucons sont nés au centre avant d'être relâchés dans la nature. Au total, huit faucons ont été relâchés du centre : cinq en 2005 et trois en 2006.

-30-

Pour en savoir plus, communiquez avec :

Jonathan Hildebrand
Cabinet du premier ministre, Manitoba
204 945-1494

Ronuk Modha
Commission du canal de dérivation du Manitoba
204 945-4178
204 945-4900
ou 793-3969 (cellulaire)